

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00522

**VŒU POUR QUE LES ATERMOIEMENTS DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE
PRIORITAIRE CESSENT ET SOIENT REMPLACÉS PAR UNE FEUILLE DE
ROUTE AMBITIEUSE, CONCRÈTE ET EFFICACE AU SERVICE DE LA
COHÉSION SOCIALE DE LA MÉTROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 87

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 102

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,
Mme Michèle BISACCIA, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Jordan DA SILVA,
M. Charles DALLARA, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230928-D20230052210

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL,
M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires absents excusés :

M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Christophe CHALAND,
M. Pierrick COURBON, M. Philippe DENIS, Mme Isabelle DUMESTRE,
Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD,
M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, Mme Fabienne MARMORAT,
M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, M. Gilles PERACHE,
Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Gérard TARDY,
Mme Laetitia VALENTIN

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

VŒU POUR QUE LES ATERMOIEMENTS DE LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE CESSENT ET SOIENT REMPLACES PAR UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE, CONCRETE ET EFFICACE AU SERVICE DE LA COHESION SOCIALE DE LA METROPOLE

La Politique de la Ville, depuis ses origines, a pour principal objectif de réduire et prévenir les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, sur 3 principaux volets : social, urbain et économique.

Elle vise à mieux prendre en compte des territoires en difficulté, au sein des villes, par une politique publique volontariste, adaptée, et ambitieuse, qui permet de ramener en son sein, à la fois du droit, équité, mixité et justice.

Le contrat de ville est le document cadre qui décrit les engagements respectifs des différents acteurs publics sur les 3 volets cités, et définit les grandes orientations partenariales pour répondre aux enjeux des quartiers inscrits en Politique de la Ville.

Signés en 2015 pour une durée de 5 ans, les actuels contrats de ville ont été prorogés jusqu'à fin 2021 dans un premier temps, puis repoussés à fin 2022 dans un second, avant d'être reculés à fin 2023, et désormais annoncés pour mi 2024, pour permettre une meilleure prise en compte semble-t-il de la parole des habitants et celle des maires des communes concernées.

Depuis 2021, les Ministres en charge de la Politique de la Ville changent et se succèdent, repoussant le Comité Interministériel des Villes, rendez-vous important qui réunit l'ensemble des ministres pour définir, animer, coordonner et évaluer les actions de l'Etat et la concrétisation du projet adapté à nos territoires dont les fragilités sociales s'accroissent.

La nomination récente du Ministre délégué chargé du Logement, Monsieur VERGRIETE et de Madame AGRESTI-ROUBACHE, Secrétaire d'État chargée de la Ville sépare les politiques de Logement et de Politique de la Ville, division des portefeuilles qui nous préoccupe car il présente le risque de voir retomber la Politique de la ville dans des logiques cloisonnées et verticales que les élus locaux s'attachent pourtant à combattre jour après jour sur les territoires tant elles limitent les capacités d'action sur le terrain.

Les questions du logement et de la politique de la ville demeurent intrinsèquement liées, comme le sont la lutte contre les discriminations, l'accès à l'éducation, l'emploi, la sécurité alimentaire, le non-recours aux soins et aux droits et tant d'autres. Il est nécessaire de poursuivre la voie d'une approche intégrée et transversale dans laquelle l'ensemble des modes d'actions se complètent au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, rejetant l'idée qu'une réponse exclusivement sécuritaire résoudrait les difficultés rencontrées dans ces territoires.

Après la période d'embrasement que notre pays a connue fin juin et l'installation durable de la crise économique qui pèse encore davantage sur les habitants, nous appelons le Gouvernement à prendre la mesure de l'urgence de la situation et du soutien qu'elle doit aux communes.

Les trop nombreux reports du Comité Interministériel des Villes ces derniers mois et le peu d'information sur les moyens qui seront alloués, malgré des annonces récentes, traduisent les attermoissements de l'Etat et témoignent de la difficulté à engager une véritable politique de la ville ambitieuse en faveur des quartiers populaires.

L'empilement successif de trop nombreux dispositifs (Cité éducatives, Cité de l'Emploi, France Travail, CRTE, Pacte de Solidarité, CTG...) et de leurs gouvernances associées essoufflent l'engagement des partenaires publics et associatifs et entravent la lisibilité et la souplesse nécessaire pour conduire des projets au plus près des réalités locales.

Même si la circulaire du Secrétariat à la Ville publiée le 31 août dernier met l'accent sur la concertation et ouvre des perspectives de travail intéressantes pour l'élaboration des prochains contrats de ville, c'est à la totalité des politiques publiques de se préoccuper des quartiers prioritaires en accordant des moyens humains et financiers, de la coopération et du dialogue pour actionner de vrais leviers.

La concertation engagée sur la nouvelle géographie prioritaire des QPV avec les communes et la Métropole nécessite d'être finalisée avant la signature d'un décret qui viendra figer un cadre pour plusieurs années.

La politique de la ville à elle seule, malgré ses propres moyens et ses méthodes qui ont pu traduire concrètement de nouveaux modes d'action publique (transversalité, concertation, innovation) ne pourra pas tout résoudre. Le prochain contrat de ville devra réellement articuler l'ensemble des moyens et des dispositifs en faveur de ces quartiers, notamment par la présence renforcée des services publics régaliens pour porter les valeurs de la République à l'échelle de la proximité.

Il s'agit d'assurer un service public de même niveau que sur le reste du territoire national.

A l'heure actuelle, nombre de nos quartiers sont sous-dotés en enseignants, en magistrats et en policiers.

L'ANRU est un véritable levier de transformation du cadre de vie et doit continuer à jouer son rôle, tout en renforçant ses moyens pour relever des enjeux de plus en plus prédominants environnementaux et sociaux actuels. Dans un contexte de crise climatique et énergétique, les ménages les plus modestes seront les plus impactés.

Enfin, le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les associations qui sont en première ligne est une réelle nécessité pour renforcer leurs moyens structurels et pour leur offrir des capacités d'agir au regard des nombreux défis qu'elles affrontent au quotidien. Pour se faire, il conviendra de valoriser et d'accompagner le travail sur mesure qui permet, lorsque c'est nécessaire, de lever les freins et d'amener chacun à construire un parcours de réussite personnelle et professionnelle. Les leviers, vous les connaissez et nous les utilisons déjà : l'école, le sport, la culture, l'engagement citoyen et solidaire, la sécurité, la prévention, la santé, les mobilités et la prise en compte de la transition écologique. C'est un investissement pour l'avenir que nous devons engager collectivement.

Les responsabilités que nous entendons assumer pour décliner une politique d'inclusion républicaine et urbaine à la fois ambitieuse et efficace appellent de pouvoir être écoutées et suivies par notre premier partenaire, l'Etat : Le renouveau de la politique de la ville devant nécessairement passer par une nouvelle gouvernance locale et une confiance renouvelée aux territoires.

C'est pourquoi, la Métropole appelle à réaffirmer la mission républicaine de la politique de la ville et à conforter les actions à mettre en œuvre pour plus d'équité des territoires, au bénéfice de nos populations. Elle **demande ainsi expressément** :

1. **une rencontre avec la Première Ministre pour exposer la situation de la Métropole et convenir d'une feuille de route claire et adaptée aux réalités de la Métropole,**
2. **de revoir** les logiques de zonage propres à la politique de la ville , imposés par la Loi Lamy, qui méritent d'être réinterrogées, susceptibles d'exclure des quartiers à Firminy, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles ou encore Saint-Etienne,
3. **une nouvelle cartographie de la géographie prioritaire qui prenne en compte des données plus récentes, inférieures à 3 ans, et non des données obsolètes datant de 2019,**
4. **d'allouer les moyens à la fois humains et financiers nécessaires et indispensables pour porter de véritables politiques publiques qui servent nos territoires les plus fragiles, inscrits en QPV comme en QVA ou en zones rurales, nous garantissant ainsi de construire un véritable projet métropolitain efficace et cohérent qui englobe l'ensemble de ses fragilités, sans distinction, sans exclusion.**

Le Conseil Métropolitain adopte ce vœu à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD